

Commission électorale des élections étudiants 2019/2020

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DU 28/04/2020

1. Approbation du pv de la réunion du 22/04
2. Informations de l'auditeur sur le scrutin
3. Evaluation du taux de participation et si nécessaire décisions à ce propos
4. Informations des médiatrices (si matière)
5. Informations partagées
6. Traitement des plaintes éventuelles
7. Divers

COMPOSITION DE LA COMMISSION ÉLECTORALE

Membres étudiant-es :

Ilias Karavidas (effectif)	ilias.karavidas@student.uclouvain.be
Limor Aharon (effective)	limor.aharon@student.uclouvain.be
Célestine Moreau (effective)	celestine.moreau@student.uclouvain.be
Maxime Butera (effectif)	maxime.butera@student.uclouvain.be
Eléonore Haddioui (suppléante)	eleonore.haddioui@student.uclouvain.be

Membres de l'UCLouvain désigné-es par le Vice-recteur :

Willems Geoffrey	geoffrey.willems@uclouvain.be
Edouard Cuvelier	edouard.cuvelier@uclouvain.be
Suppléant·e : Auriane Lamine	auriane.Lamine@uclouvain.be

Représentant le vice-recteur :

Florence Vanderstichelen, présidente	florence.vanderstichelen@uclouvain.be
--------------------------------------	--

Représentant l'administration de la vie étudiante :

Nicolas Gilson	nicolas.gilson@uclouvain.be
Suppléante : Véronique Eeckhoudt	veronique.eeckhoudt@uclouvain.be

Permanent·es de l'AGL en soutien à la commission :

Frédérique Marsin	fredmarsin@aglouvain.be
Donatienne van den Abeele	dvandenabeele@aglouvain.be

COMPTE-RENDU DU 28/04/2020

Présent·es : Eléonore Haddioui, Edouard Cuvelier, Florence Vanderstichelen, Maxime Butera, Nicolas Gilson, Geoffrey Willems, Limor Aharon et Ilias Karavidas.

Excusées : Donatienne van den Abeele et Célestine Moreau.

Invitée : Frédérique Marsin.

Commission électorale des élections étudiants 2019/2020

1. Approbation du pv de la réunion du 22/04

Le PV du 22/04 est approuvé et doit être publié sur le site de l'AGL.

2. Informations de l'auditeur sur le scrutin

Le scrutin se passe sans problème. Trois demandes de personnes qui n'arrivent pas à voter ont été reçues. Elles ont été traitées par les permanentes avec l'aide de la société Bluekrypt. Les permanentes communiquent les noms à la présidente de la Commission électorale.

Pour les étudiant-es ne sachant pas voter et ne faisant pas partie de la liste des électeur-rices, arrêtée le 28 février dernier, aucun login d'accès au vote ne sera donné cette année, conformément à l'article 6 du règlement électoral.

Édouard Cuvelier souligne le travail d'excellente qualité accompli par les permanentes : il s'agit d'un travail important de relecture souvent fastidieux et de coordination ainsi que de support pour l'ensemble des électeur-rices. La commission électorale se rallie à ces propos et remercie vivement les permanentes pour le travail déjà accompli et pour leur engagement qui va bien au-delà de leur devoir professionnel.

3. Evaluation du taux de participation et si nécessaire décisions à ce propos

Actuellement, le taux de participation est à 13,5%.

Une décision de principe est prise par la commission électorale : si le taux de 18% n'est pas atteint le mercredi 29/04 à 15h, les élections étudiantes seront prolongées d'une journée.

Les permanentes tiennent la société Bluekrypt informée.

4. Informations des médiatrices (si matière)

Il n'y a pas d'information des médiatrices.

5. Informations partagées

Concernant le débat des têtes de listes, étaient présent-es et une quarantaine de participant-es. Chaque candidat a eu l'occasion de s'exprimer et d'échanger ses idées. Le débat a été mené dans une optique de bienveillance. Cependant, le taux de participation était relativement faible.

Concernant la communication avec les autorités académiques, le VRAE a envoyé un e-mail à deux reprises : dimanche soir et mardi matin. Les doyen-nes et directeur-rices administratif-ves ont également été sollicité-es.

Commission électorale des élections étudiants 2019/2020

Concernant la diffusion des visuels, ils ont été partagés sur Facebook et transmis à tous les BDE. Ils sont bien accueillis.

Concernant les descentes d'auditoire, nous n'avons pas encore de véritables retour des étudiant-es. Cependant, il y a un manque au niveau des descentes virtuelles, qui sont difficilement réalisables lorsqu'il faut contacter chaque professeur-e individuellement. Ces difficultés peuvent entre autre s'expliquer par la crise sanitaire du COVID-19.

6. Traitement des plaintes éventuelles

Afin d'assurer le bon déroulement de la gestion des plaintes, la commission électorale rappelle à ses membres la possibilité d'anonymiser leurs propos ou de traiter certains points de façon confidentielle.

Une plainte est introduite auprès de la commission électorale. Celle-ci concerne la publication des appels aux votes sur les réseaux sociaux, et plus particulièrement sur les groupes Facebook de cours. Après discussions, la commission conclut :

- Un courrier, comprenant le message suivant, sera rédigé aux concerné-es : "Dans le cas présent, il nous paraît qu'il n'y ait pas une volonté de blocage et/ou de non-respect à la charte et/ou du règlement électoral. Néanmoins, c'est l'occasion de rappeler que les pages des BDE sont de beaux endroits pour communiquer, surtout dans ce contexte-ci. D'avance, nous vous les remercions".
- Un coup de téléphone sera passé aux concerné-es par le vice-président de la commission afin d'apaiser les tensions.

A titre de conclusion, la commission électorale rappelle que la présidence et la vice-présidence sont en charge du traitement préliminaire des plaintes avant leur examen auprès de l'ensemble de la commission.

7. Divers

Il n'y a pas de divers.

La prochaine réunion a lieu le 30 avril à 10h30.

PV rédigé par Donatienne Van den Abeele et Frédérique Marsin